

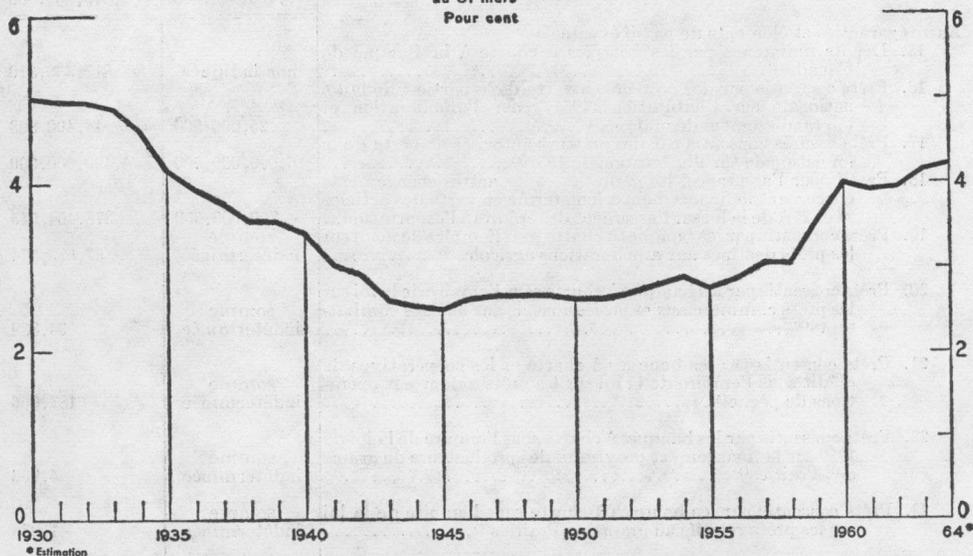
TABLEAU 70
RENDEMENT DES BONS DU TRÉSOR VENDUS PAR SOUMISSION

Année financière se terminant le 31 mars	Maximum	Minimum	Dernière émission
	p. 100	p. 100	p. 100
Bons à trois mois—			
1960.....	6.16	3.01	3.01
1961.....	3.95	1.68	3.21
1962.....	3.34	2.26	3.12
1963.....	5.51	3.04	3.62
1964.....	3.88	3.19	(1)3.88
Bons à six mois—			
1960.....	6.87	3.23	3.23
1961.....	4.07	1.99	3.37
1962.....	3.49	2.53	3.29
1963.....	5.74	3.19	3.74
1964.....	4.02	3.30	(1)4.02

(1) Vendus par soumission le 30 janvier 1964.

TAUX D'INTÉRÊT MOYENNE LA DETTE NON ÉCHUE

au 31 mars
Pour cent



Dettes indirectes ou passif éventuel

Outre la dette directe qui figure au bilan, le gouvernement a assumé certaines obligations indirectes ou éventuelles. Ces obligations portent sur les titres des chemins de fer Nationaux du Canada, garantis quant au principal et à l'intérêt, ainsi que sur un certain nombre de garanties diverses, surtout à l'égard des prêts assurés consentis par les banques à charte et autres institutions de prêt autorisées, en vertu de la loi nationale de 1954 sur l'habitation, à l'égard des dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada, des avances bancaires à la Commission canadienne du blé, des avances consenties en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, et des prêts consentis par les banques en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Le passif de l'État en vertu de sa garantie des prêts assurés sous le régime de la loi nationale de 1954 sur l'habitation s'établissait, au 31 décembre 1963, à 4,499 millions de dollars, comparativement à 4,123 millions de dollars au 31 décembre 1962.